



BARÈME DES PRESTATIONS

HONORAIRES DE VENTE

RIX DE VENTE

HONORAIRES TTC

Jusqu'à 100.000€	_____	10% - minimum forfaitaire de 5.000€ TTC
De 100 001€ à 300 000€	_____	7%
De 300 001€ à 600 000€	_____	6%
À partir de 600 001€	_____	5%

Dans le cadre d'une succession ou d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

HONORAIRES DE LOCATION (charge locataire)

BAIL VIDE OU MEUBLÉ SOUMIS À LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail _____ 12€ TTC/m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée _____ 3€ TTC/m²

BAIL SOUMIS AU CODE CIVIL (résidence secondaire et bail société)

Honoraires _____ 12% Hors Taxes du loyer annuel

HONORAIRES DE LOCATION (charge bailleur)

Honoraires de négociation, de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée _____ 8% HT (9,60% TTC) du loyer annuel charges comprises